

APPEL A CANDIDATURES – DOCTORANT.E.S AIDES AU TERRAIN 2026

Le Centre d'Études Mexicaines et Centraméricaines (UMIFRE 16 – MEAE-CNRS) propose d'aides au terrain de trois mois pour les **étudiant.e.s doctorant.e.s inscrit.e.s en thèse en France** dans l'une des disciplines relevant des sciences humaines et sociales ou des sciences de la vie.

Ces aides seront réparties sur une période allant du 1^{er} mars 2026 au 30 novembre 2026. Les doctorant.e.s sélectionné.e.s seront affilié.e.s à la fois à leur laboratoire en France et au CEMCA, dans le cadre d'une convention signée par les deux unités de recherche.

Le montant de l'aide s'élève à 50 000 MXN (pesos mexicains), versés en deux fois. Aide cumulable avec d'autres types de financement.

Nota : les aides peuvent être versées en pesos mexicains ou en euros. Dans le cas de versements en euro, le taux de conversion du jour s'appliquera.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les candidatures aux aides au terrain et à la mobilité 2024 sont **ouvertes à toutes les nationalités**. Les doctorant.e.s en fin de thèse ne sont pas prioritaires. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- **Être inscrit en thèse dans une université française.** Les étudiant.e.s n'ayant pas encore soutenu leur Master 2 lors de l'examen des dossiers (en janvier) pourront voir leur candidature retenue sous réserve de l'obtention de leur diplôme avec la mention bien ou très bien, le 30 juin 2025 au plus tard. Ils devront faire les démarches nécessaires à leur inscription en thèse de doctorat avant leur départ.
- Avoir un **bon niveau de français et d'espagnol.**
- Présenter un **projet de thèse original** portant sur les sociétés de l'aire indiquée et impliquant un **travail de terrain dans la zone géographique de compétence du CEMCA** (Mexique, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador, Costa Rica, Belize, ou sur plusieurs de ces pays).
- **Le projet de thèse présenté s'inscrira dans un ou plusieurs des axes de recherche du CEMCA.**
Les axes de recherche sont présentés en annexe [ici](#).
Le projet de thèse pourra **intégrer des mises en perspective avec d'autres régions d'Amérique** notamment pour renforcer l'UAR Amérique Latine – UAR 3337.

OBLIGATIONS DES DOCTORANT.E.S SELECTIONNE.E.S : Les doctorant.e.s sélectionné.e.s devront présenter à la fin de leur séjour **un rapport scientifique en français et/ou en espagnol**. Ils devront également présenter les avancées de leurs recherches lors d'une session du séminaire général du CEMCA « Dialogues interdisciplinaires » réunissant chercheur.e.s et doctorant.e.s du CEMCA.

Nous invitons les candidat.e.s à prendre leurs précautions puisque les aides du CEMCA :

-Ne prennent pas en charge l'assurance (hospitalisation, rapatriement, responsabilité civile). Les candidat.e.s retenu.e.s devront obligatoirement souscrire à leurs frais à une assurance internationale (une attestation de rapatriement sera demandée).

-N'incluent pas les frais de déplacement entre l'Europe et le Mexique ou l'Amérique centrale.

COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

1) Constitution du dossier de candidature :

- Le formulaire joint rempli ([télécharger ici](#))
- Une lettre de motivation signée par le.a candidat.e
- Un curriculum vitae détaillé
- Un projet de recherche original (4 pages)
- Une lettre de recommandation du directeur ou de la directrice de thèse
- L'attestation d'inscription en Master 2 Recherche + une lettre par laquelle le.a candidat.e s'engage à s'inscrire en doctorat, ou l'attestation d'inscription dans une formation doctorale.
- La copie du passeport.

DEPOT DU DOSSIER

Il est demandé aux candidat.e.s d'adresser uniquement par courrier électronique leur dossier comprenant toutes les pièces mentionnées (y compris le formulaire et la lettre de recommandation) EN UN SEUL FICHIER PDF, en mentionnant dans l'objet du courriel « Candidature AMI 2026/«Nom du candidat.e»»:

- Au directeur du CEMCA, Arnaud EXBALIN (direccion@cemca.org.mx).

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : Dimanche 11 janvier 2026 (à minuit, heure du Mexique). Tout dossier incomplet, ne respectant pas les règles de format, ou reçu hors délai sera refusé.

LES RESULTATS SERONT COMMUNIQUEES PAR LE CEMCA A LA FIN DU MOIS DE FEVRIER 2026.